

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° 14-02194 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : VERSEIDAG INDUTEX GmbH
Industriestrasse 56
D-47803 KREFELD
GERMANY

MARQUE COMMERCIALE : Duraskin® B1017

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester enduit sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 650 g/m²
Epaisseur : about 0.5 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 14-02194 du 17 juin 2014

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 17 juin 2014

Responsable de Site ou son représentant
Bruno CHEVET

PO 